

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2018/04/03
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Alain Daigle - M. Germain Martin

M. Alain Brochu - M. Charles Audet - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Voir point 9 (Administration)

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Jacques Lessard)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 2 mars 2018.

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil des « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus.

9.- ADMINISTRATION

- 9.1 Autorisation de signature de l'entente entre la commission scolaire des Appalaches, l'école Sainte-Luce et la Ville de Disraeli concernant le parc-école à l'école Sainte-Luce.
- 9.2 Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par la municipalité de la Paroisse de Disraeli.
- 9.3 Autorisation de paiement à CIMA + SENC pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection de la rue Saint-Roch.
- 9.4 Autorisation de paiement à CIMA + SENC pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection de sept (7) rues municipales.
- 9.5 Adoption du modèle d'exploitation d'un réseau de télécommunication.

- 9.6 Adoption du règlement numéro 643, règlement amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.
- 9.7 Réorganisation – système de santé.
- 9.8 Demande des Loisirs Aramis pour obtenir l'exemption des taxes foncières pour les activités exercées au 340, rue Saint-Jean à Disraeli.
- 9.9 Autorisation de signature du bail pour la location du restaurant de la marina saison 2018.
- 9.10 Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé.
- 9.11 Renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille.
- 9.12 Autorisation de participation au congrès de la FISA à M. Bruno Grimard président du syndicat des employés municipaux de Coleraine-Disraeli.
- 9.13 Accaparement et financiarisation des terres agricoles.

10.- URBANISME

- 10.1 Aucun

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Rencontre publique – projets de règlements d'urbanisme
- 11.2 Travaux rue St-Roch
- 11.3 Inauguration de l'usine de traitement d'eau potable
- 11.4 Envois postaux

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les citoyens à poser des questions
- 12.2 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance du
3 avril 2018**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le mardi 3 avril 2018, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

1.- ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04-2018-095

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04-2018-096

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2018 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Voir le point 9 (Administration).

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 5.1 Voirie (Germain Martin) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.4 Tourisme (Charles Audet) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.5 Culture (Jacques Lessard) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.3 Incendie (Rock Rousseau) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.6 Communautaire et social (Alain Daigle) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | | 5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |

Les rapports sont ou ont été remis aux membres.

6.- **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.**

- 6.1 Procès-verbal du 2 mars 2018.

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

04-2018-097

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

04-2018-098

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**

QUE ce Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 mars 2018, totalisant 566 393.11 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.- **ADMINISTRATION**

- 9.1 **Autorisation de signature de l'entente entre la commission scolaire des Appalaches, l'école Sainte-Luce et la Ville de Disraeli concernant le parc-école à l'école Sainte-Luce.**

04-2018-099

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu à l'unanimité,**

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente intervenue entre la commission scolaire des Appalaches, l'école Sainte-Luce et la Ville de Disraeli concernant l'utilisation du parc-école à l'école Sainte-Luce.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre de la Ville de Disraeli par la municipalité de la Paroisse de Disraeli.**

04-2018-100

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente intervenue avec la Paroisse de Disraeli pour l'utilisation de l'écocentre pour la saison estivale 2018.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Autorisation de paiement à CIMA + SENC pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection de la rue Saint-Roch.**

04-2018-101

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA + SENC au montant de 10 922.63 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection de la rue Saint-Roch.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Autorisation de paiement à CIMA + SENC pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection de sept (7) rues municipales.**

04-2018-102

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA + SENC au montant de 7 231.93 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection de sept (7) rues municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Adoption du modèle d'exploitation d'un réseau de télécommunication.**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la problématique concernant la couverture internet inadéquate sur l'ensemble de notre territoire est soulevée par plusieurs citoyens lors de consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a entamé à l'été 2017 des démarches sérieuses en vue du déploiement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble de son territoire et que pour se faire, elle a réalisé plusieurs

étapes jusqu'à ce jour soient l'analyse préliminaire et l'ingénierie préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est rendue à une étape charnière dans le dossier de la fibre optique soit de voir au modèle d'exploitation qui sera privilégié en vue du déploiement de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a présenté aux maires trois (3) modèles d'exploitation de réseaux de télécommunication soit le réseau de fibre optique en location, l'OBNL et le PPP et celui d'une coopérative, lors d'une réunion le 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été convenu que le modèle d'exploitation privilégié est celui du réseau de fibres optiques en location (réseau ouvert) où la MRC serait propriétaire du réseau de fibres optiques et louerait des portions à un ou plusieurs télécommunicateurs;

04-2018-103

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli signifie à la MRC des Appalaches son accord à ce que celle-ci lance le projet de déploiement de la fibre optique via le modèle du réseau de fibres optiques en location (réseau ouvert).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Adoption du règlement numéro 643, règlement amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.**

04-2018-104

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 643, règlement amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Réorganisation – système de santé.**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et des centres de santé et services sociaux (CSSS) le 7 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du CSSS de la région de Thetford a été dissout le 31 mars 2015 dans le respect de l'article 188 de cette loi et que l'article 189 a aboli le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette loi a entraîné l'abolition de tous les postes de direction du CSSS de Thetford ainsi que l'abolition et/ou le transfert de nombreux postes de cadre à l'intérieur de la MRC laissant une organisation régionale complexe et assumant un rôle essentiel, sans leadership local;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'administration du CSSS lors de son abolition a communiqué au député de la région M. Laurent Lessard ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux une résolution faisant état des risques associés à l'application de ladite loi sur l'accessibilité et la qualité des soins et des services au sein de notre territoire et recommandé des mesures permettant de les atténuer;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi véritable n'a été apporté à cette résolution et que les faits avérés à ce jour démontrent que les risques identifiés étaient bien réels et auraient pu être atténués si une attention plus respectueuse avait été accordée aux recommandations qui en découlaient;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé, avec sa centralisation, va totalement à l'encontre des énoncés du premier ministre qui veut faire des régions (MRC) des gouvernements de proximité et que cette réorganisation est carrément à l'opposé de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, les citoyens de la MRC des Appalaches assistent, impuissants, au démantèlement de son hôpital et de son réseau local de soins et de services lequel constituait un acquis important auprès de tous les intervenants locaux;

CONSIDÉRANT QUE le volet administratif s'est vu transféré dans la Beauce, perte considérable encore une fois pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE le projet OPTILAB a amené avec lui l'abolition de plusieurs portes de technologues médicales au sein de l'hôpital de Thetford Mines malgré notre demande de moratoire à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2018, par manque de psychiatres, nos patients nécessitant ces soins de santé, se sont vus transférés dans d'autres institutions de santé, malgré notre demande de faire faire une rotation aux psychiatres de la Chaudière-Appalaches le temps de combler ces postes;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation non justifiée des frais de stationnement malgré nos nombreuses revendications et la démonstration faite que ce poste de dépenses générait un important surplus au niveau du budget d'opération;

CONSIDÉRANT l'épuisement du personnel dans le domaine de la santé;

04-2018-105

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli réclame au gouvernement du Québec la révision de ses orientations en matière de santé et de revoir la restructuration récemment mise en place pour redonner à l'hôpital de Thetford Mines et au réseau local de santé une direction permanente et tous les pouvoirs locaux qu'ils disposaient avant la réorganisation et les ressources dont ils ont besoin pour offrir à la population de notre territoire les services et des soins de proximité auxquels elle a droit.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard Premier ministre, à M. Gaétan Barrette ministre de la Santé et des Services sociaux, à M. Laurent Lessard député de Lotbinière-Frontenac, à M. Ghislain Bolduc député de Mégantic, à M. Paul Busque député de Beauce-Sud, à la Fédération québécoise de municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Demande des Loisirs Aramis pour obtenir l'exemption des taxes foncières pour les activités exercées au 340, rue Saint-Jean à Disraeli.**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Aramis désirent obtenir une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour les activités exercées au 340 rue Saint-Jean à Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la commission municipale qui aura à traiter la demande des Loisirs Aramis ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la commission municipale se doit de consulter la municipalité locale, soit la Ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Aramis sont propriétaires d'un commerce, style bar-terrasse et restauration rapide;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte les dirigeants municipaux ont certaines réticences à être en faveur d'une exemption de taxes municipales pour un organisme ayant comme principale source de financement des revenus d'un commerce à débit de boisson;

CONSIDÉRANT QU'une réponse positive à la demande de cet organisme créerait un précédent important vis-à-vis d'autres commerces similaires;

04-2018-106

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli n'est pas en faveur que les Loisirs Aramis obtiennent la reconnaissance aux frais de l'exemption de taxes foncières pour les activités exercées au 340, rue Saint-Jean à Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Autorisation de signature du bail pour la location du restaurant de la marina saison 2018.**

04-2018-107

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le renouvellement du bail pour la location du restaurant à la marina pour la saison 2018.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit bail.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé.**

04-2018-108

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé au montant de 94 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille.**

04-2018-109

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille au montant de 87.38 \$ taxes incluses pour l'année 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 **Autorisation de participation au congrès de la FISA à M. Bruno Grimard président du syndicat des employés municipaux de Coleraine-Disraeli.**

04-2018-110

CONSIDÉRANT QUE le représentant du syndicat désire assister au congrès FISA 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès se déroulera les 6, 7 et 8 juin 2018 à Matane;

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

QUE le Conseil autorise M. Bruno Grimard, président du syndicat des employés Coleraine-Disraeli à participer au congrès de la FISA les 6, 7 et 8 juin 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 **Accaparement et financiarisation des terres agricoles.**

CONSIDÉRANT la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT QUE PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrète, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

04-2018-111

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli demande au gouvernement du Québec :

QUE des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

QUE soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

Aucun

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Rencontre publique – projets de règlements d'urbanisme
- 11.2 Travaux rue St-Roch
- 11.3 Inauguration de l'usine de traitement d'eau potable
- 11.4 Envois postaux

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les citoyens à poser des questions.
- 12.2 Le maire invite les membres du conseil à poser leurs questions.

13 &14.- CLÔTURE & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

04-2018-112

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ AUCUN

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé tout un chacun des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Jacques Lessard, maire

Patrice Bissonnette, Dir. Gén. /Sec.-trés.
